

ARGUMENTS DE LA MILDT CONTRE LA DÉPÉNALISATION.

Par Profil supprimé Postée le 18/06/2011 15:19

"Observations sur les propositions de dépénalisation et de légalisation du cannabis"

Je viens de lire ça sur le site de la Mildt. "La « guerre à la drogue » serait un « échec »". La guerre à la drogue est un échec, je pense que tout le monde en est conscient, ça a bien été démontré et tout le monde en subit les conséquences. Et ce n'est pas les preuves qu'il manque, je me trompe?

Puis pour leurs arguments contre:

Le cannabis augmente les risques de développer des troubles psychotiques et de subir détérioration des facultés cognitives rapidement lorsqu'il est consommé chez les plus jeunes mais la prohibition ne règle pas ce problème puisque les jeunes l'expérimentent en moyenne à 15ans. Autant qu'ils expérimentent des produits naturels plutôt que de la résine bourrée d'additifs dangereusement toxiques. "La dangerosité de ce produit est de plus en plus mise en avant par la science" il me semble que les propriétés bénéfiques de cette plante sont aussi de plus mises en avant par la science? La dangerosité du produit est aussi de plus en plus importante à cause du trafic sous-terrain.

Et comparer le trafic des cigarettes dû à la hausse des taxes au trafic de cannabis s'il était légalisé ne tient pas trop la route. Si le chanvre serait ainsi commercialisé à des prix bas contrairement à ceux qu'imposent le trafic illégal comment les dealers pourraient-ils se faire des sous? bah oui en augmentant le pourcentage de THC, des variétés possédant un fort taux de THC existe déjà, et j'aimerais savoir comment du côté du marché illégal ils pourraient produire des plantes encore plus fortes? Et puis si ils vendent de la coke, du speed, et autres drogues aux conséquences graves, je ne vois pas pourquoi un consommateur de cannabis qui se fournirait ainsi sans crainte irait côtoyer ces dealers reconvertis?

Mise en ligne le 20/06/2011

Bonjour,

Nous avons bien pris en compte vos arguments en faveur de la dépénalisation de l'usage et de la vente de cannabis.

Nous vous rappelons toutefois que notre service n'a pas vocation à se positionner sur cette thématique. Si ce sujet vous tient très à cœur, nous vous encourageons à faire part de votre point de vue directement à la MILDT ou à vous mettre en contact avec des associations militantes.

Cordialement.
